

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
SIÈGE SOCIAL  
MAIRIE DE CAZOULS-LÈS-BÉZIERS  
Hôtel de Ville  
34370 CAZOULS-LÈS-BÉZIERS

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE LA GENDARMERIE

### COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze septembre à dix-sept heures trente, les membres du Syndicat Intercommunal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL.

**Présents** : Mme COUDERC Marcelle, Marie-Paule LAUR, Fanny SECQ (suppléante)  
MM. VIDAL Philippe, Bruno DAMBLEMONT

**Procuration** :

**Excusée** : M. Laurent BRUNET, M. Michel MASSÉ

**La séance est ouverte à 17 h30.**

- 5 présents
- 2 excusés

**Soit 5 votants.**

Madame Marcelle COUDERC est désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du comité syndical du 5 avril 2022.  
Accord à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour.  
Accord à l'unanimité des membres présents.

## DELIBERATIONS

### 1 - Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que pour les besoins de financements de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 603 898,00 Euros.

Après avoir informé l'ensemble des membres du Conseil Syndical de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, Monsieur le Président propose de valider l'offre d'emprunt proposée par la Banque Postale.

**Le Conseil Syndical, par 5 voix pour, accepte de recourir à l'emprunt auprès de la Banque Postale, aux conditions ci-après :**

#### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 603 898,00 Euros

Prêteur : La Banque Postale

Durée du contrat de prêt : 17 ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement des capitaux restants dus au titre du contrat n°A17140KB de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon.

- **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2039**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 603 898,00 Euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/10/2022, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,71%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- **Garantie** :

Garant : Commune de Cazouls-Lès-Béziers

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 50%, augmenté dans la même proportion des intérêts, des intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

- **Commission** :

Commission d'engagement : 1 500 Euros

#### **Article 2 : Garantie**

Le Syndicat Intercommunal pour la gestion de la Gendarmerie de Cazouls-lès-Béziers sollicite la Commune de Cazouls-Lès-Béziers afin que celle-ci se porte garante de l'emprunt réalisé auprès de la Banque Postale.

#### **Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale ainsi que la convention de garantie d'emprunt correspondante au contrat de prêt MON542606EUR réalisé par le Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Gendarmerie de CAZOULS-LES-BEZIERS.

## 2 - Décision Modificative n°1 au BP 2022

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que compte tenu du refinancement de l'emprunt A17140KB000 réalisé en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne et au vu de la proposition faite par la Banque postale, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants afin de pouvoir mettre en place ce refinancement :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Comptes	Libellés	Montants
Dépenses	66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 000,00 €
	6688	Autres	1 500,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	-15 500,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Sens	Comptes	Libellés	Montants
Dépenses	1641	Emprunt en euros	603 899,00 €
	2313	Constructions	- 15 501,00 €
Recettes	021	Virement à la section de fonctionnement	- 15 500,00 €
	1641	Constructions	603 898,00 €

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Syndical, par 5 voix pour :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget de l'exercice budgétaire 2022.

## COMMUNICATIONS ET POINTS DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Président,  
Philippe VIDAL



